



Paris, le 24 décembre 2015

Compte-rendu de la réunion Comité Directeur du jeudi 10 décembre 2015 à 20 h 00

Participants	E-mail	Présent	Excusé	Diffusion
Viviane BARCLAY	vivi.barclay@gmail.com	X		
Christian BERNARD	christian.bernard@sfr.com	X		X
Olivier BONIN	bonin.olivier@bbox.fr		X	X
Dominique COUTROT	dcoutrot@free.fr	X		X
Michel DESNOUX	michel.desnoux@free.fr		X	X
Laurence DUVAL DESTIN	0622972484@sfr.fr	X		X
Roger GROSJEAN	Roger-fc.grosjean@wanadoo.fr	X		X
Paul JALAT	paul.jalat@gmail.com	X		X
Isabelle LAMOUR	i.lamour@wanadoo.fr	X		X
Annie LEGOUHY	a.legouhy@free.fr	X		X
Arnaud MORLAES	arnaud.morlaes@bnpparibas.com	X		X
Marie-Clémence PERROT	infos@chevaliers-blancsmanteaux.com			X
Elisabeth PETITJEAN	elisabethescrime@free.fr	X		X
Vincent REMY	vincent@escrime-ta.com	X		X
Stéphane RONDIN	stephane.rondin@wanadoo.fr	X		X
Stéphanie ROUSSET	strabon@club-internet.fr		X	X
Bruno TURA	bruno.tura@orange.com	X		X
Jérôme WESTHOLM	jeromewestholm@aol.com		X	X
Fabrice WITTMER	wifab@sfr.fr	X		X
Invités -				
Michel DALSACE	Michel.dalsace@libertysurf.fr	X		X

Le quorum étant atteint, la séance commence à 20h10, sous la présidence de Christian BERNARD.



I – Nombre de licenciés au 10 décembre 2015 –

Le nombre de licenciés au 10 décembre 2015 est de 4303, comportant 4248 déjà réglés et 55 en attente du chèque. En résumé, par rapport à la saison passée, 223 de plus car la ligue était à 4080 en décembre 2014, 4297 en décembre 2013 et 4565 en décembre 2012. Il y a 37 clubs d'affiliés, 1 qui ne se renouvellera pas car il a fermé faute de locaux, et 1 qui attend d'avoir les finances pour le faire, mais surtout d'avoir renouvelé la carte professionnelle de son enseignant.

2 – Finances de la ligue saison 2015-2016 –

Elles se décomposent de la manière suivante : 40.965€ sur le compte courant et 76.500€ sur le livret A. Ce qui représente 30.000€ de plus que l'année dernière. La trésorerie peut être évaluée à 110.000€ pour fin décembre 2015, alors que l'an passé nous étions aux alentours de 85.000€. Les comptes ne se présentent pas trop mal grâce au rachat de la photocopieuse au lieu d'une location et ce, malgré la fête des jeunes à Vichy qui nous a coûté environ 10.000€.

3 – Subventions point à date (CNDS, Mairie de Paris, CREIF) –

- CNDS : nous avons reçu 12.000 € il y a 15 jours
- Mairie de Paris : Il y a eu un petit raté car la date limite du 31 octobre 2015 a été « loupée ». Il y a cependant une possibilité de rattrapage en déposant un dossier avant la mi-février 2016. Ce dépôt fait en février 2016 pour une subvention 2015 n'aura aucun effet négatif sur la subvention de 2016.
- CREIF : Là petit problème car, depuis plusieurs années, les paiements sont décalés d'1 ou 2 mois, donc il va sans doute se produire une année sans subvention. Christian BERNARD rappelle les propos du dernier comité directeur indiquant que Sylvie SORMAIL avait proposé que chaque ligue propose des dossiers de subvention, afin d'obtenir une somme globale de 250.000€.

4 – Coupe de Paris 2016 : organisation –

Nous avons la confirmation de la Fédération Française d'Esgrime de pouvoir l'organiser dans leurs locaux. Ceci comprend les 3 salles de réunions et la partie cuisine pour préparer le buffet. Nous devons faire cette demande très rapidement pour nous assurer de pouvoir nous y réunir car la Fédération loue une partie de ses locaux dont elle est propriétaire à d'autres fédérations.

Christian BERNARD insiste sur le fait que, pareillement à la saison dernière, ne seront récompensés que les présents et celles et ceux qui ont une excuse vraiment valable et auront prévenu la Ligue à l'avance. Rappel : pour y être récompensé, il faut avoir participé au championnat de Paris.

5 – Fête des jeunes Vichy – 6 – Capitaines d'équipe –

Fabrice WITTMER commence directement sur deux changements de capitaines d'équipes par rapport à l'année précédente. Stéphanie ROUSSET ne peut être disponible du fait de sa préparation d'examens et l'équipe d'épée dame a remporté le titre. Donc 2 nouveaux noms Richard ROBIN et Philippe PAUTRAT.

Afin de prévoir l'organisation de Vichy, Elisabeth PETITJEAN souhaite connaître le nombre de capitaines hommes et femmes et le nombre d'équipes. Réponse : 8 équipes, 7 capitaines hommes, 1 capitaine féminin. Ne pas oublier le CTS, le Président ainsi que le chauffeur, car comme la saison passée il est prévu de partir en car. Il faut absolument essayer d'avoir le CREPS afin de minimiser les déplacements.

L'épée, le sabre et le fleuret vont se réunir arme par arme entre fin décembre et mi janvier afin de faire une petite préparation. La date du 18 décembre pour l'épée pose un petit problème car c'est le début des vacances scolaires.



7 – Fête des ateliers bleus –

Il y a eu une grosse réorganisation au sein de la Mairie de Paris et les responsables ont changé.

En principe cela serait le dernier jeudi du mois de mai, pour essayer d'avoir le même gymnase que l'an passé Suzanne Berlioux et dès l'accord la date définitive pourra être programmée. Il espère pouvoir inviter les ARE mais également les écoles privées, pour faire une fête de l'escrime scolaire.

Par contre, il va falloir voir avec le nouveau chef de service.

Remarque de la part d'Arnaud MORLAES : ne pas oublier le double face neuf pour éviter la galère de l'année dernière.

8 – Salle Montparnasse : point à date –

Le fonctionnement est revenu à peu près à la normale bien que certaines améliorations puissent encore être programmées.

Depuis la rentrée, il n'y a plus de grèves ; les opérations de maintenance de la piscine n'ont pas impacté la salle d'armes, puisque maintenant elles sont désolidarisées. De plus, il y a une réunion avec J.F. Martins et son chef de cabinet il y a une semaine à la salle afin de pouvoir tout vérifier et voir les attendus des clubs afin de fonctionner encore mieux.

Le niveau de gestion de cette salle est de nouveau acceptable.

Par contre, la ligue va servir de porte-parole pour améliorer la partie « placards », les 5 clubs travaillant sur ce dossier, et il est espéré une proposition commune pour le mois de janvier 2016 à transmettre à la Mairie.

Il est précisé qu'il ne faut pas oublier de commander le défibrillateur. Par contre, il est rappelé que c'est la ligue qui l'achète mais la Mairie de Paris qui assure son entretien.

Un autre projet avait été émis pour ouvrir la salle en horaires tardifs.

En juin 2015, 4 clubs étaient intéressés : le PUC, l'ATP, l'ASR et l'OPXV.

En septembre 2015, ces 4 clubs étaient toujours intéressés. Entretemps, l'OPXV a changé de dénomination et est devenue l'EPXV (club devenu autonome Epée Paris XV).

Par contre, début octobre 2 clubs ont informé que cette année ils ne pouvaient pas faire partie du dispositif. Donc, comme il n'y avait plus que 2 clubs et non 4, la ligue pouvait se retirer de la convention. Les 2 clubs reprenant les 5 créneaux sont le PUC (4) et l'ATP(1).

Tout est en cours de signatures et normalement le projet devrait voir jour début janvier 2016.

Les clubs peuvent donc bénéficier de l'œuvre de la ligue vis-à-vis de la Mairie de Paris.

Rappel : les accords ne sont pour le moment que pour les horaires tardifs du lundi au vendredi, entre septembre 2015 et juin 2016.

Fabrice WITTMER nous informe qu'il serait peut être possible de trouver des parkings pour construire une salle d'escrime. Du fait que les autorités demandent de plus en plus aux parisiens de ne plus avoir de voiture, les parcs de Paris Habitat sont remplis à peine à 60%.

9 – Ouverture salle Montparnasse en juillet 2016 –

Cela va être initialisé en janvier 2016. Puisque la salle est maintenant autonome, rien ne nous empêche d'imaginer une convention avec la Mairie de Paris de 18h30 à 22h30. Par contre, si nous ne pouvons avoir Montparnasse en juillet, nous annulerons cet entraînement car la saison passée cela fut « un bide » du fait des horaires non compatibles avec les sorties de bureaux (entraînement trop court).

10 – Compétitions de ligues : salles utilisées –

Fabrice indique que Madame Violette qui est notre correspondante depuis des décennies part à la retraite.

Nous allons également tester le gymnase de la Plaine dans le XVème qui semble un peu plus grand qu'Elisabeth.



Fabrice WITTMER informe que la saison prochaine les catégories d'âges vont changer. Elles ne seront plus sur 2 ans comme actuellement à partir de benjamins mais sur 3 ans. Cela fera moins de compétitions mais plus de tireurs à chaque compétition donc la nécessité de trouver des locaux assez grands pour accueillir un maximum de pistes. Cela deviendra benjamin 1 et 2 + minime 1 – et ensuite cadet comprenant Minime 2 et cadet 1 et 2. Pour les poussins et les pupilles pas de changements.

Isabelle LAMOUR explique que cela a été motivé par la Confédération Européenne qui organise maintenant des rencontres de plus de 14 ans, et la France va essayer de franciser la chose en faisant des moins de 14, pour que nous puissions être en phase avec la majorité des pays européens.

Par exemple, les italiens ont déjà uniformisé par rapport à plus ou moins de 14 ans.

Isabelle et Fabrice sont d'accord sur le point qu'une catégorie ayant été supprimée, cela allègera un peu le calendrier des compétitions qui était très surchargé.

Dominique COUTROT est très inquiet sur les moins de 14 ans du fait des différences de tailles. Actuellement, sur 2 ans, elles sont déjà énormes mais sur 3 ans cela va être pire.

Isabelle explique que suite à une réunion de la commission fédérale des éducateurs, il a été pensé que les maîtres d'armes étaient des gens responsables et qu'ils n'allaient pas envoyer des enfants trop « fluets » à une compétition de moins de 14 ans.

Fabrice part sur la fête des jeunes et explique que les clubs devraient faire une continuité après la catégorie benjamins. Annie Legouhy pose la question de savoir ce qu'il va advenir des sur classements en terme de gabarit car il risque d'y avoir jusqu'à 5 ans d'écarts. En principe le surclassement ne serait que pour la dernière année de moins de 14 ans.

Lors de la discussion, Fabrice et Isabelle insistent sur le fait qu'il faut faire confiance aux enseignants.

11- formation des professeurs d'EPS –

Il est très compliqué d'atteindre les professeurs d'EPS car il y a jusqu'à quelques semaines nous n'étions pas dans les statuts.

En Ile de France, il est possible via l'UNSS de faire ce genre de formation. L'an passé, une trentaine, cette saison 15 (Paris-Créteil-Versailles) sur une journée.

Depuis quelques jours, un nouveau texte vient de passer. L'escrime peut désormais être enseignée dans les collèges, comme la lutte, etc.

Les nouvelles formations sont maintenant sur l'éduc escrime en résumé on ne touche pas la lame de l'adversaire.

Fabrice WITTMER est très content car maintenant nous allons vraiment pouvoir toucher l'escrime dans les collèges. Maintenant un professeur d'EPS va pouvoir faire tout seul de l'escrime dans son collège, sans les obligations antérieures.

Isabelle LAMOUR indique que la Fédération se bat depuis 2 ans pour enfin signer la convention avec l'Education Nationale.

12 – Arbitrage : point à date –

Toutes les formations sont obligatoires - Jusqu'à présent il y a eu un certain laxisme. Fabrice explique qu'il préférerait surtout la pratique.

Par contre, il souhaite vraiment que tout le monde soit là lors des formations.

Suite à une question posée en séance, les personnes ne sont pas convoquées individuellement mais via le club.

Fabrice insiste sur le fait qu'il fait déplacer des formateurs qu'ils sont présents eux et que de plus ces formations sont très utiles.

Il indique qu'il va annoncer aux trois armes une nouvelle date pour janvier et que s'ils ne viennent pas, il sera amené à modifier les règles de suivi du cursus.

Il aimerait pouvoir en arbitrage faire un niveau départemental mais surtout régional Ile de France.

Il voudrait faire une journée d'arbitrage citoyenne.

Il souhaite que chaque arbitre d'Ile de France puisse venir se faire évaluer sur l'une des 3 ligues.



13 – Décision quant à la transmission du dossier Marie-Clémence Perrot à la commission fédérale de discipline-

La question de faire intervenir la commission de discipline de la ligue est posée. Christian BERNARD annonce que la ligue ne peut pas être juge et partie, certains membres du Comité Directeur faisant partie de cette commission de discipline. Marie-Clémence Perrot fait partie du Comité Directeur. Elle a une licence à la Fédération ; elle est salariée du club les Chevaliers des blancs manteaux. Elle a été convoquée à ce Comité Directeur avec le seul email que nous avons, celui des chevaliers des blancs manteaux ; nous n'avons eu aucune réponse. Donc il est pris acte de la troisième absence sans excuse.

Le grief adressé à Marie Clémence PERROT est celui d'avoir provoqué l'arrêt d'un jeune en formation parce qu'il devait assurer ses cours lui-même tout seul. L'annonce de l'arrêt de sa formation, ainsi que ses motivations, ont été adressées à Me WITTMER par courrier RAR.

Une grosse discussion s'engage sur le fait de savoir s'il revient à la commission de discipline de la ligue ou de la FFE de s'occuper du dossier.

Isabelle Lamour explique que pour une ligue il est très difficile d'être juge et partie et que plusieurs ligues ont déjà remis leur dossier à la FFE pour instruction. Élément important : ce n'est pas parce que la ligue envoie le dossier à la FFE que la personne passera systématiquement en commission de discipline. Le dossier va être examiné par les personnes de la commission, qui vont interroger les personnes concernées. Par suite, la commission décide si elle doit aller au bout ou non en accord avec la présidente de la FFE.

Lors du précédent comité directeur, la question avait été posée de savoir si nous devions ou non déposer ce dossier à la FFE. Certains présents souhaitant prendre le temps de la réflexion, la décision a été reportée à ce soir.

Le premier grief que la ligue est susceptible de reprocher à Marie-Clémence PERROT, est de ne pas avoir licencié l'ensemble des adhérents du club des Lames du Marais. Il est cependant difficile de partir sur ce dossier là car toutes les décisions écrites produites par d'anciens dirigeants du club ont été actées par les élus de ce club.

En revanche, le seul acte où il y a discussion et instruction possible est le fait où elle a laissé tout seul un jeune qui n'avait pas les qualifications nécessaires pour animer seul une salle.

Dominique COUTROT rappelle les textes de la Fédé, expliquant qu'un non diplômé ne peut animer seul un cours. Il revient donc à la FFE d'instruire ce dossier. Le jeune était uniquement en formation et n'avait aucun diplôme fédéral, il était uniquement dans sa première année de formation, de plus c'était en début de saison au mois de décembre.

Dans les documents recueillis par la ligue, il est bien écrit que Marie-Clémence PERROT effectuait les 2 premières séances et que l'animateur est le seul inscrit « sur la feuille de route », papier transmis aux parents. Dès le mois d'octobre, le jeune officie seul.

Suite aux différents propos sur cette situation, il est proposé les options suivantes :

- Option 1 : la LEAP demande la saisie de la commission de discipline fédérale pour l'instruction du dossier sur le fait qu'un jeune est été laissé seul en salle pour animer les cours ,
- Option 2 : la LEAP adjoint le fait que les LAMES DU MARAIS n'ont pas licencié tous leurs adhérents .

Il est toutefois précisé que le club n'existe plus depuis juillet 2015 ; la Présidente et la secrétaire générale étaient démissionnaires depuis le 18 juin 2014 ; elles apparaissent cependant en tant que présidente et secrétaire générale lors de l'affiliation du club en septembre 2014, sans qu'elles aient donné leur autorisation.

Qui est accord pour transmettre le dossier à la FFE pour instruction ? Quelle option choisir ?

Après discussions, un vote à main levée est organisé :

Contre : personne,

Abstention : 1 – Annie Legouhy

Pour : tous les présents + 1 mail de Jérôme Westholm + Michel Desnoux OK lors du dernier CD.

Dominique COUTROT intervient alors en indiquant que le Comité Directeur est en mesure de l'exclure de l'instance, du fait qu'elle a été absente depuis 3 ans et que cela fait plus de 3 fois qu'elle n'a pas fourni d'excuses. Tous les présents sont d'accord pour appliquer le règlement et l'exclure du CD.



14 – Questions diverses –

1) Licences santé –

Ce point avait été évoqué lors du dernier comité directeur (octobre 2015)

Fabrice WITTMER fait un petit résumé : sur Paris nous avons des actions dans les hôpitaux. Il est demandé si dans les prisons cela peut être également pris en compte, Fabrice n'en est pas certain car ce n'est pas vraiment une action médicale.

Il propose, cette licence n'existant pas encore mais les escrimeurs bénéficiant de ce soutien qui bien évidemment ne feront malheureusement pas de compétition, sont partie prenante pour obtenir une licence mais à un prix moindre, de ne leur faire payer que la part Fédération. De ce fait, la ligue ne touche rien mais cela a l'avantage de faire augmenter le nombre de licenciés, et de vraiment montrer l'activité d'une action menée dans les hôpitaux. Il est rappelé qu'à l'issue du dernier comité directeur la réponse à cette proposition avait été « oui » à l'unanimité.

Que faisons-nous par rapport à des escrimeurs qui ont pris une licence en septembre avant cet accord ?

Ce problème ennuie Isabelle LAMOUR, par rapport à une licence à prix réduit pour la santé. Elle estime que la santé étant elle-même professionnelle dans ce domaine, ne doit pas être gratuite. Elle explique que d'un point de vue FFE ils ont du mal à mettre ce genre de processus en place. Elle explique que pour la FFE les licences représentent un quart des revenus, donc si une ristourne est effectuée sur ce quart cela risque de rompre l'équilibre des finances.

Il est en revanche possible d'obtenir des subventions auprès des ARS et qui peuvent se décliner sur la santé.

Pour les prisons, toutes les pratiques sont assurées de fait et une convention est signée ; tous les frais sont pris en charge par la prison.

Annie LEGOUHY pose la question de savoir comment, même sans licencié, on peut faire remonter auprès de la FFE des escrimeurs qui ont pratiqué pendant un trimestre, un semestre ou ce genre de temps suite à des interventions en école ou autres.

Il est rappelé qu'il y a plusieurs décennies il y avait une carte d'escrime. Isabelle LAMOUR précise qu'en Midi Pyrénées elle continue d'exister.

Fabrice WITTMER insiste sur le nombre d'actions qui sont organisées en Ile de France et qui ne sont pas répertoriées faute de carte car maintenant elle est payante.

Le plus gros problème est le fait de rentrer toutes les données dans un logiciel, chose qui prend un temps immense.

En résumé, le Comité Directeur confirme son accord pour faire une rétrocession de sa part depuis septembre 2015.

Il faut maintenant solliciter les ARS. Pour la carte escrime, il faut voir s'il est possible de monter un dossier sur l'Ile de France avec les deux autres ligues.

Isabelle LAMOUR souhaite aborder quelques sujets :

-sportMag : la première année, l'abonnement est pris en charge par le CREIF pour tous les clubs franciliens affiliés. Il y a une version papier générale mais la version escrime est uniquement numérique.

Isabelle LAMOUR rappelle la nécessité de bien indiquer les adresses mails lors des demandes de licences afin que les licenciés reçoivent les informations en direct.

-service civique : la FFE a été une des premières à obtenir l'agrément et c'est vraiment très intéressant pour les clubs.

-réforme territoriale : bien la conserver en tête, même si les impacts pour la Ligue de Paris sont pour l'instant réduits.

L'ordre du jour étant épuisé, Christian BERNARD souhaite une bonne soirée et de très bonnes fêtes à tous les participants à 22h38.